

C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
N° : 200-17-035129-238

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre civile)

HARVEST MINISTRIES INTERNATIONAL

Demanderesse

c.

L'HONORABLE CAROLINE PROULX

Et

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE
QUÉBEC

Et

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Défendeurs

PROPOSITION DE PROTOCOLE DE L'INSTANCE CONJOINT (en matière civile)
PAGE DE PRÉSENTATION
Cour supérieure du Québec, division de Québec

Les parties prévoient tenir un ou des interrogatoires dont la durée excède celles énoncées à l'article 229 C.p.c.? (section 5 du protocole)	☐ OUI	☒ NON
Il est prévu que plus de deux représentants d'une même partie seront interrogés? (section 5 du protocole)	☐ OUI	☒ NON
Au moins une partie prévoit produire une défense écrite? (section 7 du protocole)	☐ OUI	☒ NON
Le coût total des expertises représente plus de 12 % de la valeur en litige <u>ou</u> plus de 12 000 \$? (section 9 du protocole)	☐ OUI	☒ NON
Les parties demandent une prolongation de délai? (section 10 du protocole)	☒ OUI	☐ NON

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
N° : 200-17-035129-238

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre civile)

HARVEST MINISTRIES INTERNATIONAL

Demanderesse

c.

L'HONORABLE CAROLINE PROULX

Et

SOCIÉTÉ DU CENTRE DES CONGRÈS DE
QUÉBEC

Et

PROCUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC

Défendeurs

PROPOSITION DE PROTOCOLE DE L'INSTANCE DES DÉFENDEURS
Cour supérieure du Québec, division de Québec
(Art. 148 C.p.c.)

1. GÉNÉRALITÉS

Date de signification de la demande introductive d'instance	9 août 2023
Expiration du délai de rigueur (de la signification de la procédure introductive) ⁱ¹	9 février 2024
Nature du litige : Recours en dommages	
Montant en litige : 212 647 \$	

¹ Ne pas oublier que le protocole est présumé accepté 20 jours après son dépôt au greffe (art. 149 et 150 C.p.c.); le délai de rigueur court dès lors, sauf en cas de gestion, ou prolongation ordonnée par le tribunal (art 173, al. 1 C.p.c.), ou si le protocole est déposé hors délai (art. 173, al. 3 C.p.c.).

Questions en litige (si possible communes) :

1) La Ministre défenderesse, de même que la Société défenderesse, ont-elles portés atteinte aux droits garantis de la demanderesse aux libertés de religion, expression, opinion, réunion pacifique, et à la non-discrimination sur motif de religion ou d'opinion politique, contrairement aux articles 3, 10, 12, 13 et 15 de la Charte des droits et libertés de la personne, et aux articles 2(a)b)c) et 15 de la Charte canadienne des droits et libertés?

2) Les défendeurs doivent-ils à la demanderesse la somme de 137 647 \$ à titre de dommages-intérêts compensatoires pour le préjudice matériel allégué?

3) Les défendeurs doivent-ils à la demanderesse la somme de 25 000 \$ à titre de dommages-intérêts compensatoires pour le préjudice moral allégué?

4) Les défendeurs doivent-ils à la demanderesse la somme de 50 000 \$ à titre de dommages punitifs ?

Avant le dépôt des procédures judiciaires, les parties ont considéré le recours aux modes privés de prévention et de règlement des différends (art. 1, al. 3 et 148 C.p.c.)

☐ OUI ☒ NON

Dans l'affirmative, les parties ont participé, avant le dépôt des procédures judiciaires, à un mode privé de prévention et de règlement des différends

☐ OUI ☐ NON

La tenue d'une conférence de règlement à l'amiable :

☒ fixée au 6 février 2024 devant le Juge Alain Michaud

☐ est probable

☐ est possible

☐ est exclue

2. MOYENS PRÉLIMINAIRES

Date limite de
présentation

☐ Moyen déclinatoire (art. 167 C.p.c.)	par la défense	
☐ Moyen d'irrecevabilité (art. 168 C.p.c.)	par la défense	
☐ Cautionnement pour frais (art. 492 C.p.c.)	par la défense	
☒ Précision (art. 169 C.p.c.)	Par la défense	Déjà fait
☐ Radiation d'allégations (art. 169 C.p.c.)	Par	
☒ Autre : Réponse à la demande de précisions et Communication de documents (169 C.p.c.)	Par la défense	15 décembre 2023

3. INCIDENTS

Date limite de
présentation

☐ Intervention forcée (art. 188 C.p.c.)	par	
--	-----	--

☐ Appel en garantie (art. 189 C.p.c.)	par	
☐ Modification d'acte de procédure (art. 206 C.p.c.)	par	
☐ Autre	par	

4. MESURES DE SAUVEGARDE (art. 158, al. 5. C.p.c.)

Date limite de
présentation

Demandées par :	
Nature :	
Demandées par :	
Nature :	

5. INTERROGATOIRES PRÉALABLES NÉCESSAIRES (art. 221 C.p.c)

Date limite tenue

Des témoins de la demande			
Nom : Heather Lawson	Durée : 3 h.	☒ oral ☐ écrit	7 février 2024
Nom : Art Lucier	Durée : 3 h.	☒ oral ☐ écrit	7 février 2024
Des témoins de la défense de L'honorable Caroline Proulx et PGQ			
Nom : L'Honorable Caroline Proulx	Durée : 1 h devant Juge.	☒ oral ☐ écrit	31 mai 2024
Nom : Marie-Christine Fillion, directrice de cabinet	Durée : 1 h devant Juge.	☒ oral ☐ écrit	31 mai 2024
Des témoins de la partie défenderesse Société du Centre des congrès de Québec			
Nom : Pierre-Michel Bouchard	Durée : 1 h. devant Juge	☒ oral ☐ écrit	31 mai 2024
Nom :	Durée : h.	☐ oral ☐ écrit	
N.B. : La partie qui interroge requerra, <u>au moins 14 jours à l'avance</u>, tous les documents à être discutés avec le témoin, qui <u>devra</u> les communiquer <u>au moins 3 jours</u> avant l'interrogatoire; les engagements encore manquants seront communiqués à toutes les parties au plus tard <u>14 jours</u> après l'interrogatoire.			

6. EXPERTISES NÉCESSAIRES (art. 232 C.p.c.)

Date limite de
production

Expertise commune	☐ OUI	☒ NON	
Si oui, nature :			
Si non, motifs de refus :			
Expertises par la demande (une seule par discipline)			
Nature :			
Nature :			
Expertises par la défense (une seule par discipline)			
Nature :			
Nature :			
Expertises par la partie			
Nature :			
Nature :			

7. DÉFENSE (art. 171 C.p.c.)	Date limite de production
------------------------------	---------------------------

☒ orale (par exposé sommaire)	☐ écrite, par PGQ	15 mars 2024
Si écrite, énoncer les <u>éléments de défense</u> justifiant l'écrit :		
☒ orale (par exposé sommaire)	☐ écrite, par SCCQ	15 mars 2024
Si écrite, énoncer les <u>éléments de défense</u> justifiant l'écrit :		
Demande reconventionnelle par	☐ OUI	☐ NON
Défense reconventionnelle par	☐ orale	☐ écrite

8. COMMUNICATION DE LA PREUVE (art. 247, 248 c.p.c.)	Date limite de communication
--	------------------------------

Par la demande	Pièces	45 jours avant l'inscription
	Déclarations écrites	
	Autres :	
Par la défense	Pièces	Lors de l'inscription

	Déclarations écrites	
	Autres :	
Par la partie	Pièces	
	Déclarations écrites	
	Autres :	

9. LES FRAIS DE JUSTICE (art. 339 C.p.c.)

Coûts prévisibles

Coût total des expertises	en demande	\$
	en défense	\$
	de tiers	\$
Coût total des autres frais de justice	en demande	\$
	en défense	3000\$
	de tiers	\$

10. DEMANDE D'INSCRIPTION POUR INSTRUCTION ET JUGEMENT (art. 173 et 174 C.p.c.)

- ☐ Elle sera produite à l'intérieur du délai de rigueur déterminé selon l'article 173 C.p.c. (le délai débutant 20 jours suivant le dépôt du protocole au greffe, sauf en cas de gestion, ou prolongation ordonnée par le tribunal, ou si le protocole est déposé hors délai).
- OU**
- ☒ Les parties sollicitent une prolongation du délai de **4 mois pour porter cette date au 28 juin 2024** (art. 148, al. 8, 158, al. 7 et 173 C.p.c.)

11. LES PARTIES ENTENDENT UTILISER LE MODE DE NOTIFICATION SUIVANT (art. 110 et ss. C.p.c.)

☐ huissier	☐ télécopieur	☐ autre :
☒ courriel: PGQ : lavoie-rousseau@justice.gouv.qc.ca		

N.B. : Le non-respect du protocole peut constituer un manquement sanctionné par les articles 341 et 342 C.p.c.

Québec, le 8 décembre 2023

Lavoie, Rousseau (Justice-Qué)

Lavoie, Rousseau (Justice - Québec)
(Me Véronique Massé, avocate)
(Me Mélanie Pouliot, avocate)
Avocats du défendeur
Procureur général du Québec

Québec, le 8 décembre 2023

Cain Lamarre

Cain Lamarre
(Me Andréanne Daoust, avocate)
Avocats du défendeur
Société du Centre des congrès de Québec

Québec, le 5 décembre 2023

Olivier Séguin

Olivier Séguin, avocat
(Me Olivier Séguin)
Avocats de la demanderesse
Harvest Ministries International

ⁱ Le présent protocole doit être notifié aux parties, à moins qu'elles ne l'aient signé (149 C.p.c.); preuve de cette notification doit être jointe au protocole.

.

Olivier Séguin <Olivier@seguinavocat.com>

Ven 2023-12-08 13:17

À :Art Lucier <crazymetis@theharvest.ca>

■ 1 pièces jointes (2 Mo)

2023.12.08 Protocole conjoint - Harvest.pdf;

BORDEREAU DE NOTIFICATION

Destinataire(s)**M. Arthur Lucier**

Harvest Ministries International
160 Dougall Rd S #100, Kelowna, BC V1X 3J4

Téléphone : (250) 639-4114

Courriel : crazymetis@theharvest.ca

Procureur de la défenderesse, l'hon. Caroline Proulx

Expéditeur**M^e Olivier Séguin**

Olivier Séguin, avocat
1303 avenue Greene, bureau 105, Wesmount, Québec,
H3Z 2A7

Téléphone : (438) 389-2503

Télécopieur : (514) 613 0135

Courriel : olivier@seguinavocat.com

*Procureur de la demanderesse, Harvest Ministries
International*

Date

8 décembre 2023

Nature du document

PROPOSITION DE PROTOCOLE DE L'INSTANCE

Dossier de cour

200-17-035129-238

N/d

00123-1

Nombre de pages

3 (excluant celle-ci)

N.B. Si ce document vous est transmis par erreur, veuillez en aviser immédiatement l'expéditeur en téléphonant au numéro ci-dessus. Veuillez aussi lui retourner par courrier la transmission originale sans la reproduire.

N.B. If this document is sent to you by error, please inform the sender immediately by calling the telephone number indicated above and please return the original of the transmitted document by mail without making a copy.

Hi,

The purpose of this e-mail is to notify you of the Proposed Protocol of the joint proceedings agreed between the parties in the above-mentioned case.

This notification is required under the Code of Civil Procedure in order to inform the parties of the progress of the case and the upcoming procedural steps.

Please note that this Joint Proceedings Protocol Proposal is being sent to you for information purposes and that no action on your part is required.

Best regards,

Olivier Séguin
Avocat / Lawyer

1303 avenue Greene, Suite 105
Westmount, QC H3Z 2A7
T 438 389-2503 F 514 446-1467

AVIS: Ce courriel est privilégié et confidentiel. Il est destiné à la seule personne ou entité à laquelle il est adressé. Pour toute autre personne, toute action prise en rapport à ce courriel ainsi que toute lecture, reproduction, transmission et/ou divulgation d'une partie ou de l'ensemble de celui-ci est interdite. Si vous n'êtes pas la personne autorisée à recevoir ce courriel, immédiatement en aviser l'expéditeur et le détruire.

NOTICE: This email is privileged and confidential. It is intended only for the individual or entity to whom it is addressed. With regard to all others, any action related with this email as well as any reading, reproduction, transmission and/or dissemination in whole or in part of the information included in this email is prohibited. If you are not the addressee, immediately advise the sender prior to destroying all copies.

Valérie St-Pierre

De: Valérie St-Pierre
Envoyé: 8 décembre 2023 10:29
À: 'pmbouchard@convention.qc.ca'
Cc: Andréanne Daoust
Objet: Notification par courriel – Harvest Ministries International c. L'honorable Caroline Proulx et al – 200-17-035129-238 [CAIN LAMARRE-ACTIVE.FID2320800]
Pièces jointes: 2023_12_05 Proposition de protocole conjoint V2 - signée par Demanderesse et Défendeur Centre des congrès(10063416.1).pdf

Bonjour,

Le présent courriel vise à vous notifier la *Proposition de protocole de l'instance conjointe* convenue entre les parties dans le cadre du dossier mentionné en objet.

Cette notification est requise en vertu du *Code de procédure civile*, et ce, afin que les parties soient informées du déroulement du dossier et des étapes procédurales à venir.

Prenez note que cette *Proposition de protocole de l'instance conjointe* vous est transmise à titre informatif et qu'aucune action de votre part n'est requise suite à sa réception.

Espérant le tout conforme, veuillez recevoir, nos meilleures salutations.

NATURE DE LA PROCÉDURE :

PROPOSITION DE PROTOCOLE DE L'INSTANCE CONJOINT

EXPÉDITEUR :

Me Andréanne Daoust

Courriel :

Andreanne.daoust@cainlamarre.ca

Notification :

notification.cain.quebec@cainlamarre.ca

CAIN LAMARRE

Adresse :

500, Grande Allée Est, bureau 1, Québec (Québec) G1R 2J7

Téléphone :

418-522-4580

Télécopieur :

418-529-9590

N/D :

20-23-4077

DESTINATAIRE :

Monsieur Pierre-Michel Bouchard

Courriel :

pmbouchard@convention.qc.ca

CENTRE DES CONGRÈS DE QUÉBEC

Adresse :

900, boulevard René-Lévesque Est, 2^e étage, Québec (Québec) G1R 2B5

DATE :

8 décembre 2023

HEURE :

Se référer à l'en-tête de ce courriel



CAIN LAMARRE

Valérie St-Pierre

Adjointe juridique

500, Grande Allée Est, bureau 1, Québec (Québec) G1R 2J7

T 418 522-4580 | 1 833 795-4580 | F 418 529-9590 | cainlamarre.ca | [in](#)



Veuillez noter que nos bureaux seront fermés pendant le temps des fêtes du 25 décembre au 2 janvier.

Nous restons cependant disponibles pour répondre à vos urgences.

Please note that our offices will be closed during the holiday season from December 25 to January 2.

However, we remain available to handle your emergencies.

Membre du réseau TAGLaw

AVIS DE CONFIDENTIALITÉ L'information contenue dans ce courriel est confidentielle. Si vous n'êtes pas le destinataire désigné, veuillez aviser l'expéditeur et supprimer le message.
CONFIDENTIALITY The information contained in this email is confidential. If you are not the intended recipient, please advise the sender and delete this message. | Cain Lamarre

De : [France Vallières](#)
À : david.champagne@finances.gouv.qc.ca
Cc : [Véronique Massé](#); [Mélanie Pouliot](#)
Objet : Notification par courriel - Dossier Harvest Ministries International c. Hon. Caroline Proulx, ministre du Tourisme et al.
Date : 8 décembre 2023 12:01:00
Pièces jointes : [2023_12_08 Proposition de protocole conjoint signee.pdf](#)

Pourriez-vous nous confirmer la réception du présent courriel

OBJET : Notification par courriel

<u>BORDEREAU D'ENVOI PAR COURRIEL (articles 133 et 134 C.p.c.)</u>
N ^o de Cour : 200-17-035129-238 N/Réf. : Harvest Ministries International c. Hon. Caroline Proulx, ministre du Tourisme et al. / 0071-CQ-2023-000662-0001
<u>COORDONNÉES DES EXPÉDITRICES</u> M ^e Véronique Massé M ^e Sonia Pouliot Lavoie, Rousseau (Justice - Québec) Téléphone : 418 649-3524 Télécopieur : 418 646-1656 Courriel : lavoie-rousseau@justice.gouv.qc.ca
<u>COORDONNÉES DU DESTINATAIRE</u> Monsieur David Champagne Ministère des Finances 4e étage 8, rue Cook, bureau 4.13a Québec (Québec) G1R 0A4 Téléphone: 418 644-8473 Télécopieur: 418 644-6622 Courriel: david.champagne@finances.gouv.qc.ca
<u>TRANSMISSION</u> Date : 8 décembre 2023 Nature du document transmis : <i>Proposition de protocole de l'instance des défendeurs - Cour supérieure du Québec, division de Québec (Art. 148 C.p.c.).</i> Nom du document transmis : 2023_12_08 Proposition de protocole conjoint signee.pdf